

Compte rendu du conseil municipal Vendredi 17 Juin 2015 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, FILLATRE RACHAEL, ROIRAND Nathalie, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal, SANGAY André

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire.

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu des deux dernières séances du 23 avril et 29 mai 2015. Aucune observation n'est arrivée en Mairie. Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité,

Madame **Isabelle SAPIN** a été nommée secrétaire de séance.

Décision sur la création de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle

Madame le Maire rappelle qu'il est difficile de trouver des médecins souhaitant s'implanter en milieu rural. La création d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelle serait un atout important pour les convaincre de s'installer.

Proposition de créer une Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

Voté à l'unanimité

Choix de l'implantation de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle

Madame le Maire expose que la Maison de Santé Pluri-Professionnelle doit être située au cœur du village et propose de l'implanter derrière la Mairie.

Ce bâtiment de 300 m² sera composé de trois cabinets pour les médecins, un cabinet pour les infirmières, une salle d'urgence, une salle d'attente ainsi qu'une salle de repos au rez-de-chaussée. A l'étage une grande salle de 85 m² pour les kinésithérapeutes. L'étage serait accessible avec un ascenseur qui pourrait également donner un accès à l'étage de la Mairie.

Voté à la majorité (deux voix abstention, Madame VERZENI Chantal, Monsieur CAPERAN Paul)

Choix de l'A.M.O. (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage) pour la Maison de Santé Pluri-Professionnelle

Madame le Maire informe le conseil que nous sommes dans l'attente de devis pour se prononcer et propose de reporter ce point à un prochain conseil.

Voté à l'unanimité

Demandes de subvention pour la Maison de Santé Pluri-Professionnelle

Pour la réalisation du projet de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle il sera important de solliciter les différents partenaires publics pour des aides financières.

Madame le Maire précise que la Commune peut prétendre à des subventions au niveau de la DETR, FNADT, FEADER, Conseil Départemental, Conseil Régional et Enveloppe Parlementaire.

Le solde de l'investissement serait pris en charge par un emprunt dont le paiement des annuités sera assuré par les loyers de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

Plan de Financement

DEPENSES

Construction	626 000 €
Architecte + AMO + Autres	104 000 €
Parking + Voirie	50 000 €
TOTAL	780 000 €

RECETTES

FNADT + DETR	262 500 €
Conseil Régional	110 000 €
Conseil Départemental	60 500 €
Enveloppe Parlementaire	30 000 €
FEADER	156 000 €
Commune	161 000 €
TOTAL	780 000 €

Voté à l'unanimité

Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour l'accessibilité de la rue Pasteur et l'accès au Monument aux Morts

Suite à la mise en place du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) il avait été prévu la mise en accessibilité de la rue Pasteur pour un montant estimé à 32 000 € HT. Elle précise que l'accès aux Monuments aux Morts est de plus en plus difficile et a en sa possession un devis pour améliorer cet accès en béton lavé pour un montant de 9 895 € HT.

Proposition de demander une subvention DETR au titre de l'accessibilité de la voirie pour ces deux projets.

Voté à l'unanimité

Modifications des statuts du S.I.A.E.P.

Le S.I.A.E.P. a pris une délibération pour modifier le nom du Syndicat et le lieu du siège.

Le nom actuel est le Syndicat des Eaux de la Région de Valence sur Baïse et deviendrait, le SIAEP et SPANC de la Région de Valence sur Baïse.

Le siège social a toujours été à la Mairie de Valence sur Baïse mais pour un problème de courrier il souhaite sur le siège soit mentionné au 21 avenue Alexandre Baurens.

Proposition d'adopter la modification des statuts.

Voté à l'unanimité

Proposition de répartition du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)

Madame le Maire rappelle l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 qui a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Madame le Maire explique que les modalités de répartition de ce fonds entre les communes et la Communauté de Communes sont choisies localement selon trois possibilités :

1. Régime de droit commun :

Sous ce régime, la Commune a perçu en 2014 11 545 € et percevrait en 2015, 15 097 €.

2. Régime dérogatoire majorité des 2/3 avant le 30 juin

3. Modalités fixées librement par décision prise par les 2/3 du Conseil communautaire et l'ensemble des communes membres (majorité simple) avant le 30 juin : Répartition du prélèvement entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes en fonction de critères librement fixés.

Sous ce régime, la Commune percevrait jusqu'à la fin de la mandature 11 545 €.

Jusqu'à aujourd'hui la Commune de Valence sur Baïse était sous le régime du droit commun.

Après un long débat, et au vu des projets très importants (construction d'un groupe scolaire de deux classes maternelles, création de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle, voirie et bâtiments pour l'accessibilité), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour le régime de droit commun.

Questions Diverses

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Location de la salle de vie

Après une demande, le Conseil décide de louer la salle de vie et le parc de l'Oustal, uniquement aux Valenciens, à hauteur de 80 € la journée.

Une convention sera mise en place et un chèque de caution de 200 € sera demandé.

Salle des Fêtes

Le Conseil Régional a prorogé la subvention (31 200 €) attribuée le 12/12/2010 pour les travaux d'accessibilité des sanitaires à la salle des Fêtes. Une DETR avait été octroyée, pour ces travaux, pour la somme de 12 940 €

Le bureau d'architecte DELMAS avait retravaillé et modifié le projet. Proposition d'adjoindre aux travaux l'installation d'une cuve à fioul plus grande pour doubler la capacité et permettre d'avoir des tarifs plus attractifs.

Fête Locale

Le Vélo Club Valencien a fait parvenir un courrier concernant l'organisation de la course cycliste pendant la fête. Il sollicite les conseillers municipaux pour l'octroi d'une prime pour la course.

Réception

Mardi 23 juin à 20h00, le Conseil Municipal recevra les sportifs qui se sont distingués dernièrement. Une médaille de la ville sera remise à chaque capitaine.

Michel NOVARINI

Plan Communal de sauvegarde

Une réunion a eu lieu en Préfecture au cours de laquelle s'est tenu le débriefing suite à l'exercice grandeur nature. Les intervenants ont trouvé notre équipe impliquée, bien coordonnée, l'évaluation a été réussie, 87 %.

Hand Ball

Lors de l'Assemblée Générale du Hand-Ball il a été évoqué de changer le sens du terrain afin de ne plus monter et démonter les panneaux de basket ; ces déplacements les rendant fragiles. Il n'y voit aucun inconvénient.

Henri LASSIS

Remparts

Les travaux d'élagage sont terminés. Il restera quelques endroits à revoir par les services techniques de la Commune.

Téléphone

Nous avons fait passer des lignes de contrat Pro en contrat privé, ce qui génère une économie. Nous travaillons sur les lignes mobiles, dont trois ont été résiliés.

Voirie

Mardi 09 juin nous avons reçu Monsieur GRAMONT, responsable de la voirie intercommunautaire et Monsieur CASSOU, Géomètre pour le reclassement de la voirie communale.

Il subsiste un problème au niveau du lieu-dit « Bourdieu » où un chemin privé est entretenu par la Commune,

Oustal

L'organisme de contrôle des extincteurs et alarme est passé à l'Oustal.

Bulletin Municipal :

Monsieur Henri LASSIS remercie l'équipe de confection. Après la distribution il est constaté que nous avons dû imprimer de nouveaux exemplaires.

Le nouveau photocopieur permet l'édition des bulletins municipaux, mais la qualité chez ARTIP est nettement meilleure. Au même prix, nous resterons chez ARTIP.

Patrick BOUCON

Plan Communal de sauvegarde

Monsieur Patrick BOUCON a demandé un plan pour le découpage des secteurs pour la bonne tenue du Plan Communal de Sauvegarde

Bernard LAPEYRE

Salle Jacques Baurens

Des travaux seront à réaliser à la Salle Jacques Baurens, notamment au niveau des douches qui ont été détérioré suite aux fuites des cumulus. La ventilation devra être nettoyée car elle ne fonctionnait plus.

Fuite au local du troisième âge

Une fuite au local du 3^e âge a été signalée et à la tour de le Hérisson ; Jean Marc PIVOTTO doit y intervenir.

Jean-Pierre PUYAL

Plan Communal de sauvegarde

Monsieur Jean-Pierre PUYAL tient à signaler que les référents qui ont participé à l'exercice grandeur nature pour le Plan Communal de sauvegarde ont pris leur tâche à cœur puisqu'il a reçu de nombreux mails pour modifier les informations des rues.

Chemins d'Art en Armagnac

Ils se terminent dimanche 21 juin. La fréquentation est excellente. Notamment sur Valence où pas moins de 800 personnes sont passées à l'Espace Bastides

Grand Site « Flaran – Baise – Armagnac »

Le mardi 23 juin aura lieu une réunion avec l'Office du Tourisme où dans les points qui seront abordés, il est envisagé de modifier le nom du grand site en « Condom – Gers – Ténarèze ». Une telle modification entraînerait un désengagement de la région pour les financements.

La séance est levée à 21h30